Strasbourg.eu
eurométropole

Les forfaits stationnement

Pour les professionnel·les

Stationnement toutes zones, sauf places violettes

Forfait Pro Mobile

Artisans et métiers de bouche

Stationner dans toutes les zones du stationnement payant.

5,50€ par demi-journée
11€ par journée
60€ par mois
600€ par an

Forfait horaires atypiques

Salarié·es et travailleur·ses indépendant·es en horaires atypiques*

Stationner dans les zones oranges et vertes.

3€ par demi-journée,
6 utilisations par semaine maximum.

* 9h à 14h et 14h à 19h

Forfait garage

Garagistes

Stationner les véhicules accueillis par le garage.

3€ par journée, dans la limite de 10 véhicules par jour.

Forfait Santé Pro Mobile

Professionnel·les du soin à domicile

Stationner dans toutes les zones du stationnement payant.

7€ par journée
40€ par mois
400€ par an

La gratuité

- Pour les utilisateur·rices d'autopartage en boucle
- Pour les sages-femmes, médecins, kinésithérapeutes, infirmier·ères, orthophonistes et pharmacien·nes biologistes. (sous conditions à vérifier auprès de l'ordre de rattachement)

Et toujours :

- P+R gratuit pour les abonné·es CTS ou 4,20 € / jour, 7,20€ pour 24h, 14,40€ pour 48h et 21,60€ pour 72h avec tickets de tram et bus aller/retour pour 7 personnes.

Consultez le guide complet via le QR code ci-dessous

Plus d'informations sur les forfaits professionnels :
www.strasbourg.eu/stationnement-pour-les-professionnels

Liste des codes NAF éligibles

Forfait Pro Mobile

Artisans :

16.23Z : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

20.59Z : Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

23.70Z: Taille, façonnage et finissage de pierres

31.0 : Fabrication de meubles

32.50A : Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire

33.11Z : Réparation d'ouvrages en métaux

33.12Z : Réparation de machines et équipements mécaniques

33.14Z : Réparation d'équipements électriques

33.20A : Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie

33.20B : Installation de machines et équipements mécaniques

35.13Z : Distribution d'électricité

35.22Z : Distribution de combustibles gazeux par conduites

38.11Z : Collecte des déchets non dangereux

38.12Z : Collecte des déchets dangereux

41.2 : Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels

43 : Travaux de construction spécialisés

46.69C : Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services

47.59 : Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé

47.76 : Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé

73.11 : Activités des agences de publicité

80.2 : Activités liées aux systèmes de sécurité

81.2 : Activités de nettoyage

90.02Z : Activités de soutien au spectacle vivant

96.02.14 : Services de coiffure, de soins esthétiques, de manucure et de pédicure à domicile

96.03Z : Services funéraires

Métiers de bouche :

10.71 : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

47.22 : Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé

47.23 : Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé

47.24 : Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé

47.25Z : Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé

47.29 : Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé

56.21 : Services des traiteurs

Autoécole :

85.53Z: Enseignement de la conduite

Forfait Garagiste

45.20A : Garagistes

Forfait Santé Pro Mobile

Professionnel·les du soin :

47.73 : Pharmaciens biologistes effectuant des prélèvements à domicile)

86.21 : Activité des médecins généralistes

86.22B : Activités chirurgicales

86.22C : Autres activités des médecins spécialistes

86.90A : Ambulances

86.90B : Laboratoires d'analyses médicales

86.90D : Activités des infirmiers et des sages-femmes

86.90.E : Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues

87.90A: Hébergement social pour enfants en difficultés

88.10 : Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées.

88.99B : Action sociale sans hébergement (intervention type Croix Rouge etc).

La gratuité :

Pour les utilisateur·rices d'autopartage en boucle.

Pour les sages-femmes, médecins, kinésithérapeutes, infirmier·ères, orthophonistes et pharmacien·nes biologistes.

Acheter son forfait

Les professionnel·les doivent faire parvenir leurs justificatifs à la société Indigo :

- soit en effectuant leurs démarches sur le site internet parkingindigo.com,
- soit en les déposant à la Boutique Indigo du parking Kléber.

Dès lors que les droits sont reconnus par Indigo, le forfait est valable pendant un an. Il s'utilise avec les applications mobiles ou sur le site internet parkindigo.com.